



## COMMISSION REGIONALE GESTION DES COMPETITIONS FEMININES

### PROCES VERBAL N°13

**Réunion restreinte du :** vendredi 15 mars 2019

**A :** 10H00

**LIEU :** L.F.N - Antenne de SOTTEVILLE LES ROUEN

**Président :** M. Lionel CHANDELIER

**Membres présents:** Mmes PORTELLO Françoise, BEUDIN Marie-Yvonne

\*\*\*\*\*

### RECOURS

Les décisions ci-après de la commission sont susceptibles de recours auprès de la commission Régionale d'Appel dans le délai de 2 jours du lendemain du jour de la notification, sous l'une des formes définies à l'article 190 des Règlements Généraux de la Ligue de Football de Normandie.

\*\*\*\*\*

### HOMOLOGATIONS

#### CHAMPIONNAT R1 FEMININ

##### **Matches de rattrapage**

– OC BRIOUZE / FC ROUEN 1899

La rencontre du 09 septembre 2018 jouée le 17 février 2019 est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Le dossier est transmis à la Commission Régionale de Discipline.

– LE HAVRE AC (2) / AS DE CHERBOURG FB

La rencontre du 02 décembre 2018 jouée le 17 février 2019 est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Le dossier est transmis à la Commission Régionale de Discipline.

– FC FLERIEN / EVREUX FC 27

– AG CAENNAISE / FC FEMININ ROUEN P.E

Les rencontres du 16 décembre 2018 jouées le 17 février sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

## **Journée du 24 février 2019**

- EVREUX FC 27 (1) / AS DE CHERBOURG FB
- US QUEVILLY R.M / OC BRIOUZE (1)
- ESM GONFREVILLE / AG CAENNAISE (1)
- AS IFS / FC FEMININ ROUEN P.E (1)
- FC FLERIEN / CS BEAUMONT
- LE HAVRE AC (2) / FC ROUEN 1899

Les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.  
4 dossiers sont transmis à la Commission Régionale de Discipline.

\*\*\*\*\*

## **CHAMPIONNAT U16 FEMININ**

### **Matches de rattrapage**

#### **Groupe A**

- LE HAVRE AC (2) / US ALENCONNAISE 61

La rencontre du 15 décembre 2018 reportée le 16 février 2019

La Commission jugeant en première instance,

- enregistre le forfait déclaré de l'US ALENCONNAISE 61,
- donne match perdu par forfait à l'US ALENCONNAISE 61 sur le score de 0 but à 3 -1 point pour en faire bénéficier LE HAVRE AC (2) sur le score de 3 buts à 0,
- inflige une amende de 40€ à l'US ALENCONNAISE 61.

- AS GACEENNE / CS BEAUMONT

La rencontre du 15 décembre 2018 jouée le 16 février 2019 est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

- EVREUX FC 27 / AS GACEENNE

La rencontre du 09 février 2019 reportée le mercredi 20 février 2019,

La Commission jugeant en première instance,

- enregistre le forfait déclaré de l'AS GACEENNE,
- donne match perdu par forfait à l'AS GACEENNE sur le score de 0 but à 3 -1 point pour en faire bénéficier l'EVREUX FC 27 sur le score de 3 buts à 0,
- inflige une amende de 40€ à l'AS GACEENNE.

## **Journée du 23 février 2019**

- AS GACEENNE / EVREUX FC 27
- CS THIBERVILLE / US QUEVILLY R.M
- CS BEAUMONT / LE HAVRE AC (2)

Les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

#### **Groupe B**

### **Matches de rattrapage**

- E.FCF CONDE/AF VIRE / USON MONDEVILLE

La rencontre du 8 décembre 2018 jouée le 16 février 2019 est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

- AS DE CHERBOURG FB / BAYEUX FC

La rencontre du 15 décembre 2018 jouée le mercredi 27 février 2019 est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

### **Journée du 23 février 2019**

- AS DE CHERBOURG FB / FC ARGENTAN

La Commission jugeant en première instance,

- enregistre le forfait déclaré du FC ARGENTAN,
- donne match perdu par forfait au FC ARGENTAN sur le score de 0 but à 3 – 1 point pour en faire bénéficier l'AS DE CHERBOURG FB sur le score de 3 buts à 0,
- inflige une amende de 40€ au FC ARGENTAN.

- AVT.CAENNAISE / USON MONDEVILLE

- BAYEUX FC / U.S VILLERS BOCAGE

- CAEN SUD OUEST / E.FCF CONDE/AF VIRE

Les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

\*\*\*\*\*

## **COUPE DE NORMANDIE FEMININE SENIORS**

### **HOMOLOGATION du 2ème Tour du 03 Mars 2019**

- FC EQUEURDREVILLE.HAINNEVILLE / AS DE CHERBOURG FB

La Commission jugeant en première instance :

- enregistre le forfait déclaré du FC EQUEURDREVILLE.HAINNEVILLE,
- donne match perdu par forfait au FC EQUEURDREVILLE.HAINNEVILLE sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier l'AS DE CHERBOURG FB sur le score de 3 buts à 0,
- inflige une amende de 30€ au FC EQUEURDREVILLE.HAINNEVILLE,
- déclare l'AS DE CHERBOURG FB qualifié pour le 8<sup>ème</sup> de finale de la compétition.

- CS CARENTANAIS / FC ARGENTAN

La Commission jugeant en première instance :

- enregistre le forfait déclaré du FC ARGENTAN,
- donne match perdu par forfait au FC ARGENTAN sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier le CS CARENTANAIS sur le score de 3 buts à 0,
- inflige une amende de 30€ au FC ARGENTAN,
- déclare le CS CARENTANAIS qualifié pour le 8<sup>ème</sup> de finale de la compétition.

- SM HAYTILLON / FC CARROUGES

La Commission jugeant en première instance :

- enregistre le forfait déclaré du FC CARROUGES,
- donne match perdu par forfait au FC CARROUGES sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier le SM HAYTILLON sur le score de 3 buts à 0,
- inflige une amende de 30€ au FC CARROUGES,
- déclare le SM HAYTILLON qualifié pour le 8<sup>ème</sup> de finale de la compétition.

- US MORTAGNAISE / OC BRIOUZE

La Commission jugeant en première instance :

- enregistre le forfait déclaré de l'US MORTAGNAISE,
- donne match perdu par forfait à l'US MORTAGNAISE sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier l'OC BRIOUZE sur le score de 3 buts à 0,
- inflige une amende de 30€ à l'US MORTAGNAISE,
- déclare l'OC BRIOUZE qualifié pour le 8<sup>ème</sup> de finale de la compétition.

- AS IFS / AG CAENNAISE
- La Commission jugeant en 1<sup>ère</sup> instance :
- enregistre le forfait déclaré de l'AS IFS,
  - donne match perdu par forfait à l'AS IFS sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier l'AG CAENNAISE sur le score de 3 buts à 0,
  - inflige une amende de 30€ à l'AS IFS,
  - déclare l'AG CAENNAISE qualifié pour le 8<sup>ème</sup> de finale de la compétition.
- CS THIBERVILLE / LE HAVRE AC (2)
  - CS ORBECQUOIS VESP. / US AVRANCHES MSM
  - FC FLERIEN / US STE CROIX ST LO
  - CS BEAUMONT / AS ROUTOT
  - FC ST ETIENNE DU ROUVRAY / ESM GONFREVILLE
  - FC FEMININ ROUEN P.E / US QUEVILLY R.M
  - FC ROUEN 1899 / ST VALERY EN CAUX
  - GRAND QUEVILLY FC / EVREUX FC 27
  - FC BARENTIN / O PAVILLAIS
  - MALADRERIE OS / E.FCF CONDE-A.MESSI
  - FC SOMMERY / YVETOT AC

Les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.  
5 dossiers sont transmis à la Commission Régionale de Discipline.

## **8EME DE FINALE DE LA COMPETITION**

Les rencontres ci-dessous se déroulent le dimanche 17 mars 2019 à 12 h 30 sur le terrain du club premier nommé :

- E.FCF CONE-AV MESSEI / FC FLERIEN
- AS DE CHERBOURG FB / CS CARENTANAIS
- US AVRANCHES MSM / SM HAYTILLON
- OC BRIOUZE / AG CAENNAISE
- LE HAVRE AC (2) / YVETOT AC
- EVREUX FC 27 / CS BEAUMONT
- FC FEMININ ROUEN PE / FC ROUEN 1899
- O PAVILLAIS / FC ST ETIENNE DU ROUVRAY

\*\*\*\*\*

## **REPORTS DE MATCHS**

### **CHAMPIONNAT R2 FEMININ**

- O PAVILLAIS / SM HAYTILLON
- La rencontre du 10 mars 2019 est reportée au mercredi 01 mai 2019 à 12H00.

### **CHAMPIONNAT R3 FEMININ**

#### **Groupe A**

- FC SOMMERY / FC BARENTIN
- La rencontre du 10 mars 2019 est reportée au 17 mars 2019 à 15H00.

### **CHAMPIONNAT U18 FEMININ**

- FC FLERIEN / LE HAVRE AC
- La rencontre du 15 décembre 2018 est reportée au 16 mars 2019.

- FC FLERIEN / USF FECAMP

La rencontre du 01 décembre 2018 est reportée au 23 mars 2019.

- USF FECAMP / E.AVRANCHES VAL PERE

- E.GRANVILLE JULLOUVILLE / FOOT 50 FEMININ

Les rencontres du 08 décembre 2018 sont reportées au 16 mars 2018.

## **CHAMPIONNAT U16 FEMININ**

### **Groupe A**

- CS BEAUMONT / CS THIBERVILLE

La rencontre du 23 mars 2019 est reportée au 30 mars 2019 à 15H00.

\*\*\*\*\*

**Prochaine réunion restreinte le 18 mars 2019 à 11H00 – Antenne de SOTTEVILLE les ROUEN**

**Le Président,  
Lionel CHANDELIER**



**La Secrétaire,  
Marie-Yvonne BEUDIN**

